



Récupération du permis apres suspension cannabis (6 mois)

Par **raidman29**, le **15/09/2013** à **19:36**

Bonjour,rnrnContrôlé positif au cannabis le 25 avril [barre]2010[/barre] 2013, j'ai pris 6 mois de suspension (consomateur régulier). Ma préfecture me dit que je recevrais un courrier pour faire mes tests dans la semaine avant la date de récupération de mon permis. Problème : ces tests se font en labo et je n'aurais pas de convocation dans la même semaine pour la visite de récupération du permis.rnrnAdmettons que cela se déroule bien, l'autre problème est que le 26 octobre [barre]2010[/barre] 2013 tombe un samedi. Pensez vous qu'ils me rendraient mon permis avec un jour d'avance ? et sinon, ai-je le droit de conduire avec la feuille de la prefecture qui dit que je suis en suspension jusqu'au 26 octobre [barre]2010[/barre] 2013 ?rnrnJ'attends vos réponses.rnrnMerci d'avance.rnrnrnPS : j'avais lu que la consommation de cannabis pouvait altérer certaines facultés, sans trop y croire, mais si vous êtes toujours en 2010, effectivement ça fait peur.

Par **Tisuisse**, le **15/09/2013** à **23:14**

Bonjour,rnrnPourquoi poser une question 3 ans après les faits ?

Par **raidman29**, le **16/09/2013** à **15:30**

2013 pardon

Par **Tisuisse**, le **16/09/2013 à 15:45**

Les 6 mois représentent la durée de suspension administrative décidée, à votre rencontre, par le préfet. Cette suspension administrative ne présume en rien la décision du juge qui, lui, peut vous suspendre judiciairement jusqu'à 3 ans, suspension administrative incluse.
En attendant votre comparution devant le tribunal correctionnel, si cette comparution est placée après la fin de la suspension administrative, vous pourrez effectivement récupérer votre permis et reconduire. Pour cela vous devrez obligatoirement passer devant la commission médicale en préfecture. Il vous appartient de demander votre rendez-vous. Vous aurez certainement une analyse de sang et/ou d'urine à faire faire dans un laboratoire agréé et les tests psychotechniques. Votre préfecture vous donnera toutes les informations nécessaires. Donc, analyse et tests en mains puis conclusions favorables des médecins, la préfecture vous restituera votre permis mais ne rêvez pas, vous ne l'aurez pas avant l'expiration des 6 mois et la préfecture ne délivre pas d'attestation provisoire. Si le 26 octobre tombe un samedi, il vous faudra patienter jusqu'au lundi suivant, pas de conduite en attendant.

Par **raidman29**, le **16/09/2013 à 16:12**

je suis déjà passé au tribunal il m'on redit que j'avais 6 mois mais comme je me suis fait arrêté le 25 avril les 6 mois m'emmenerais jusqu'au 25 octobre et donc au vendredi (car j'avais prévu des petites vacances le week end du 26 au 27) sa ne pourra pas se faire du coup?ncertain disait avoir demandé a le recevoir chez eux et l'on reçu en avance es'ce possible?